

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANCEMENT DE LA MAISON DES ADOLESCENTS
DE PURTIVECHJU AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 14 décembre 2006, la Charte territoriale de cohésion sociale de l'arrondissement de Sartène a été signée par l'Etat, le Département, la Collectivité Territoriale de Corse et la Maison de l'Emploi du Sud de la Corse.

Cette charte comporte quatre axes stratégiques : l'emploi et l'insertion, le logement, la mobilité et la santé.

Dans la logique des objectifs du volet accès aux soins, les acteurs ont porté leur réflexion sur la problématique de la santé des jeunes dont les comportements à risque et les pratiques addictives induisent la nécessité d'élaborer des réponses adaptées.

Ainsi a émergé le projet de création d'une Maison Des Adolescents (MDA), qu'une lettre circulaire CABFIC/D/12871 du 4 janvier 2005 prévoyait dans chaque département en application des recommandations de la conférence de la famille du 29 juin 2004.

Le projet a donc été initié par les partenaires de la Charte, et notamment par la commune de Portivechju qui a répondu à un appel à projet national en se positionnant comme instance fédératrice, ce type de structure pouvant aider à limiter les désordres constatés.

Le comité de pilotage de la Charte a, dès lors, travaillé à la concrétisation du projet en l'adaptant aux évolutions réglementaires sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), aux contraintes et aux réformes institutionnelles.

La MDA de Portivechju est opérationnelle depuis 2012 et est gérée par l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA).

Notre Collectivité, signataire de la Charte territoriale de cohésion sociale, a fait siens les objectifs du territoire et s'inscrit ainsi dans une dynamique de développement local. Elle participe au comité de pilotage.

Cette structure remplit ses missions en aidant les adolescents en souffrance et en accompagnant les parents dans la compréhension et la gestion des comportements à risque.

Elle est avant tout un lieu d'accueil et d'écoute généraliste respectant l'anonymat et la confidentialité, dédié aux jeunes de 12 à 19 ans qui peuvent y venir librement et gratuitement pour diverses demandes : se poser et parler avec les adultes disponibles, faire part de leurs interrogations, chercher des conseils, de l'aide par

rapport à leurs difficultés rencontrées dans leur environnement familial, scolaire ou social.

Les objectifs poursuivis par la MDA consistent :

- A accueillir dans un lieu identifié le jeune public en souffrance, à répondre, dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, aux besoins de santé des adolescents et à leur donner toute information, conseil et soutien pour leur projet de vie,
- A accompagner les adolescents dans leurs démarches et faciliter l'accès aux soins, aux droits, à l'autonomie, à la citoyenneté,
- A accompagner les jeunes et les parents concernés,
- A animer un réseau de partenaires qui interviennent dans le cadre de la MDA.

Elle a permis d'apporter souvent une réponse rapide et personnalisée notamment par la mise en réseau de tous les moyens disponibles sur le territoire, tant au plan médical qu'éducatif, scolaire et social.

Elle est aujourd'hui un lieu identifié par les jeunes, leurs parents, ainsi que les intervenants sociaux, institutionnels et associatifs.

La file active est de 200 jeunes et 67 parents répartis en consultations spécialisées et en actions collectives, dont 42 % sont orientés par des professionnels.

Depuis son ouverture, la Collectivité participe au financement de la structure à hauteur de 35 000 euros au total par exercice, dont 20 000 euros sont destinés à son fonctionnement et 15 000 euros dédiés aux dotations aux investissements.

Le financement de la MDA est également assuré par :

- L'ARS à hauteur de 140 000 euros versés au Centre Hospitalier de Castellucciu qui met à disposition les personnels nécessaires au fonctionnement de la MDA,
- La commune de Portivechju à hauteur de 30 000 euros sous la forme d'une mise à disposition de locaux.

La participation de la Collectivité de Corse représente ainsi 17 % du budget de la MDA (cf. comptes annuels 2017 en annexe).

En conséquence il vous est proposé :

- de reconduire ce dispositif en m'autorisant à signer une nouvelle convention avec l'association ARSEA, gestionnaire de la MDA de Portivechju, relative au fonctionnement de cette structure et fixant la participation de la Collectivité de Corse pour l'année 2018 à 35 000 euros, telle que figurant en annexe. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget (programme N5151A - chapitre 934 - fonction 4212 - compte 65748).
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.